

## *L'art et les normes*

*Colloque international – Université Paris Est – Créteil*

**6-7 mai 2021**  
*(en visio conférence)*

### *Programme et argument*

#### *Programme*

Judi 6 mai – 15:30 – 18:30

<https://us02web.zoom.us/j/83578133886>

15:30

Ouverture du colloque

15:40

Daniel Dumouchel

Professeur de philosophie moderne et d'esthétique au département de philosophie de l'U. de Montréal.

*Esthétique et normativité. Hume et la mesure du goût*

16:30

Maud Pouradier

Maîtresse de de conférences au département de philosophie de l'U. de Caen

*Le conflit des normes à l'opéra*

17:30

Ali Benmakhlouf

Professeur de philosophie au département de philosophie de l'U. Paris-Est Créteil

*La valeur autonomie dans les films d'Ozu*

Vendredi 7 mai - 15:30 – 18:30

<https://us02web.zoom.us/j/87464886368>

15:30

Carole Talon-Hugon

Professeur de philosophie au département de philosophie de l'U. Paris-Est Créteil

*Règles, valeurs, critères et traits définitionnels*

16:30

Juliana Dorso

Artiste peintre et titulaire d'un Master d'esthétique

*La reprise comme façon de jouer avec les normes artistiques, sociales et esthétiques*

17:30

Benjamin Riado

Docteur en esthétique et sciences de l'art, professeur agrégé d'arts plastiques.

*Actus Fidei. D'un prétendu droit des artistes à détruire les œuvres d'art*

## Argument

Ce colloque vise à tenter de mieux cerner, la nature des normes dans le champ de l'art, et la manière dont celles-ci se déclinent en règles, principes, critères, idéal et valeurs.

On sait ce que sont les règles techniques : des préceptes de production et des principes d'évaluation qui se sont énoncés dans des *Poétiques*, tantôt fondées sur des principes *a priori* (*Canon* de Polyclète, nombre d'or), tantôt établies *a posteriori* à partir d'un corpus d'œuvres admirées qui sont autant de modèles (*Canon* d'Aristarque), voire de l'œuvre du génie qui n'est astreinte à aucune règle, mais « donne ses règles à l'art » (Kant). Mais lorsque le discours sur l'art s'est mis à fluctuer entre poétique et esthétique, il apparut que les préceptes de production et d'évaluation pourraient être plus légitimement fondés dans la réception sensible. Dans le début de la critique des Salons, une des plus vives questions demandait d'où parlaient ces critiques qui ne s'y connaissaient en rien tout en jugeant de tout, ce qui pouvait aussi bien s'appliquer au public.

Les *poétiques* ne suffirent pas, et, depuis la modernité, ne suffirent plus, pour faire œuvre ou pour parler et écrire au sujet des arts. La modernité s'est largement construite sur le refus des règles académiques de la peinture ou de celles des trois unités, de la bienséance et de la vraisemblance, au théâtre. Le Salon des refusés de 1863 a symboliquement marqué « l'institutionnalisation de l'anomie » (Bourdieu).

Mais le refus des règles signifie-t-il l'absence de normes ? Derrière les normes explicites que sont les règles, il y a des normes implicites. Ainsi quand Eugène Véron ferrailait contre les règles académiques, c'était pour promouvoir l'émotion la sincérité et l'expression de soi (*Esthétique*, 1878). Des normes implicites comme celle de mimesis ou de beauté, cédèrent ainsi la place à d'autres normes implicites (expressivité, originalité, authenticité...). La norme étant prise entre le pôle de la normativité et celui de la normalité, comment passe-t-on dans le registre des normes artistiques du prescriptif à l'énonciatif et de l'énonciatif au prescriptif ?

Enfin, l'art relève-t-il et ne doit-il relever que du registre des normes esthétiques ? Les normes morales, sociales, y ont-elles une place légitime, et si oui, comment celles-ci s'articulent-elles avec celles-là ?